

Des voix: Bravo!

M. Moore: Je l'ai mentionné tout à l'heure, rien ne garantit que les membres du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, nommés par le gouvernement, représenteront tous les domaines de la production, sur les plans géographique ou autres. En voici l'illustration. Sauf erreur, le représentant de l'Ouest du Canada vient de démissionner de la Commission canadienne du lait. Sa place a-t-elle été remplie par un autre habitant de l'Ouest? L'Ouest du Canada est une région très vaste. Je réponds à la question. Non. Cela ne fait qu'ajouter à ce que je soupçonne, comme beaucoup de cultivateurs de l'Ouest, savoir que le gouvernement actuel ne s'intéresse pas tellement aux problèmes de l'agriculture en général et à ceux de l'Ouest en particulier. Peut-on nous blâmer d'être inquiets alors que les fonctionnaires du Conseil de commercialisation seront désignés par le gouvernement?

Que résulte-t-il de ce contrôle rigide de l'État par l'intermédiaire de la Commission canadienne du lait? Je ne saurais trouver d'autres mots pour qualifier ce genre de contrôle. Tout d'abord, les producteurs reçoivent maintenant à peine plus pour leur produit, malgré la hausse des prix. Certains reçoivent moins. Un grand nombre ont été obligés d'abandonner leur entreprise. En outre, il est pratiquement impossible, pour un jeune qui se livre à l'industrie laitière, de parvenir à s'établir actuellement. L'expéditeur de lait nature, en particulier celui qui fait un petit volume d'affaires, s'inquiète de son avenir, et non sans raison.

• (8.30 p.m.)

Jamais la note à payer par le consommateur n'a été aussi élevée. En d'autres termes, les problèmes sont plus nombreux que jamais et rien n'a été réglé. Nous pourrions demander aux nombreux députés qui représentent des circonscriptions où l'industrie laitière est implantée combien de lettres et d'appels à l'aide ils ont reçus. Nous pouvons nous faire une idée du genre d'aide à laquelle nous pouvons nous attendre en songeant à ce que le ministre a dit que les cultivateurs pourraient faire avec le lait à \$2, prix qui découlerait de l'imposition d'une amende de \$1.25 les cent livres.

Il n'est nullement proposé de le destiner aux écoliers, aux familles nécessiteuses ou même à l'ensemble des consommateurs. Non, le lait à \$2 est destiné aux veaux et il rapportera \$4.85 les cent livres. Il convient de ne pas perdre de vue que le ministre parle de l'industrie laitière et des vaches à lait. De nos jours, la plupart des vaches à lait appartenant à de bons troupeaux—et nous parlons de bons

[M. Moore.]

troupeaux, car nous avons à l'esprit les expéditeurs de lait nature—produisent environ cent livres ou davantage par jour lorsqu'elles vèlent, en raison des progrès réalisés dans le domaine de l'élevage et de la génétique.

A l'heure actuelle, cent livres de lait n'alimenteront pas seulement un veau, mais au moins cinq. Nous parlons de veaux mâles. Le ministre, j'en suis sûr, sait que la moitié des veaux seront des mâles et l'autre moitié des génisses. Aucun agriculteur qui connaît son métier ne nourrira une génisse au lait s'il veut qu'elle devienne une vache laitière.

Que nous faut-il donc? Des vaches qui mettent bas, je suppose. Avant que la politique laitière ne soit définie, 104 veaux venant d'une ferme laitière ont été vendus dans une après-midi à un petit marché tenu dans ma circonscription, au prix moyen d'environ \$70 chacun. C'étaient des bêtes de trois semaines, car, aux termes de la loi de l'Alberta, les veaux ne peuvent être vendus à l'encan plus tôt. Peu après l'annonce de la politique laitière, le prix est monté à \$1 la livre et bientôt il n'y en a pas eu assez pour répondre à la demande. La panique s'est emparée des gens qui ont décidé de garder leurs veaux, puisqu'ils auraient l'excédent de lait. C'est une idée qui ne semble pas sérieuse.

Pour conclure, je pose la question: n'y a-t-il pas un danger à confier ce contrôle particulier à un organisme nommé par le gouvernement et qui peut établir ses règles au fur et à mesure? La prospérité d'une industrie, d'une industrie de base, et, en fait, le mode même d'existence d'un grand nombre de Canadiens seront à la merci de quelques bureaucrates.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, en tant que cultivateur, je m'intéresse naturellement beaucoup à un projet de loi de ce genre. Pendant la plus grande partie de ma vie, j'ai dû faire face à des problèmes d'excédents et de prix trop bas. Les bas prix n'étaient pas nécessairement le résultat d'excédents; ils tenaient parfois au fait que les cultivateurs n'avaient pas le pouvoir de demander pour leurs produits les prix auxquels ils pouvaient prétendre. En conséquence, lorsqu'on débat des mesures de cette nature, l'intérêt que j'y prends est particulièrement vif.

Quelquefois, ceux qui ne comprennent pas les problèmes des agriculteurs et leur situation sur le marché et qui ne comprennent pas non plus pourquoi leurs produits se vendent à bas prix et pourquoi l'agriculture coûte cher, prétendent que les cultivateurs sont un peu comme des ogres et ils se demandent ce qui se passe là-bas dans les fermes.

J'aimerais donner une raison pour expliquer le piètre pouvoir de négociation et, par-